

Licenciement conventionelle à l'amiable.

Par Visiteur, le 22/01/2010 à 14:32

Bonjour,

En arret de maladie pour dépression, j'ai demandé licenciement conventionelle à l'amiable. J'ai eu un entretien depuis 2 semaines et à ce jour toujours pas de réponse, ils demandent d'écrire. Quelle genre de lettre de licenciement dois-je faire pour que je puisse toucher le chomage? Drais-je effectuer le pré avis étant en arrêt maladie et sous quel delais je peux quitter l'entreprise? Merci de m'inquer les démarches à suivre.

Cordialement

Monique VRINS 0450734823